



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E. de l'Yonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 377 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 384 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 390 sur 395 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 14 décembre 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	7 539	-10 118
Terrains					Report à nouveau	1 584 809	1 564 215
Constructions					Résultat de l'association	251 630	94 120
Installations et matériels d'activités	7 231	7 231	0	29	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 206	3 962	245	586	Total	1 843 977	1 648 217
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	550		550		Fonds dédiés	38 097	1 620
Autres immobilisations financières	110		110	108	Provisions pour risques		
Total	12 097	11 193	904	723	Provisions pour charges	12 067	11 057
					Total	50 164	12 677
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 484		1 484	1 585	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3 911		3 911	3 184	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	6 135	6 457
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 460		2 460	2 130	Dettes fiscales et sociales	13 037	11 477
Trésorerie	1 926 577		1 926 577	1 690 985	Comptes courants OCCE	20 359	20 075
Charges constatées d'avance	2 727		2 727	296	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	876	
Total	1 937 159		1 937 159	1 698 180	Produits constatés d'avance	3 515	
					Total	43 922	38 009
TOTAL	1 949 256	11 193	1 938 063	1 698 902	TOTAL	1 938 063	1 698 902

OCCE DE L'YONNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	276 766	333 144
Ventes de produits	609 600	958 341
Prestations de service et animations	279 709	485 201
Subventions d'exploitation	483 092	746 740
Dons et Mécénat		0
Contributions financières	2 390	3 402
Autres produits	154 170	335 635
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 620	364
Total	1 807 348	2 862 828
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	413 165	627 227
Variation des stocks de fournitures à céder	-37	-305
Autres achats et charges externes	923 936	1 739 740
Aides financières	21 300	73 511
Impôts et taxes	7 105	5 371
Salaires	19 873	20 422
Charges sociales	6 169	6 494
Cotisations reversées	34 657	34 268
Autres charges	101 652	217 910
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	54 879	92 394
Dotations aux dépréciations et provisions	1 010	1 137
Report en fonds dédiés	38 097	1 620
Total	1 621 806	2 819 786
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	185 542	43 043
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	28 157	22 894
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	28 157	22 894
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	28 157	22 894
RESULTAT COURANT (I + II)	213 698	65 937
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	103 336	118 304
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	103 336	118 304
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	65 330	90 121
Sur opération en capital	75	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	65 405	90 121
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	37 931	28 183
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	251 630	94 120
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	126 170	145 695
Total	126 170	145 695
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	126 170	145 695
Total	126 170	145 695

ANNEXE DE L'ASSOCIATION *OCCE DE L'YONNE*

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 938 062,84 €	1 698 902,28 €
Résultat de l'exercice :	251 629,62 €	94 119,67 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	384	395
dont coopératives et foyers agrégés :	377	390
dont coopératives et foyers non agrégés :	7	5
Nombre de coopérateurs :	29 042	29 394
Heures de bénévolat du siège départemental	108	143
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 480	5 155
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	126 170 €	145 695 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 KE (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice ne s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent du fait de la crise sanitaire intervenue en mars 2020 qui a obligé les coopératives à stopper leurs activités pendant près de 3 mois.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'YONNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.										
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.										
Résultat exercice :	251 629,62	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>9 106,83</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>242 522,79</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>2 130,00</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>330,29</td></tr> </table>	— dont	9 106,83	— dont	242 522,79	— dont	2 130,00	— dont	330,29	<p>pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</p>
— dont	9 106,83										
— dont	242 522,79										
— dont	2 130,00										
— dont	330,29										
Autres créances :	2 460,29	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>1</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>330,29</td></tr> </table>	— dont	1	— dont	330,29	<p>C.R.F. agrégés. C.R.F. agrégés.</p>				
— dont	1										
— dont	330,29										
entre total actif et total passif constatés dans											
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Autres dettes :	876,08	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>872,33</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>3,75</td></tr> </table>	— dont	872,33	— dont	3,75	<p>pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</p>				
— dont	872,33										
— dont	3,75										
entre total actif et total passif constatés dans											
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Disponibilités :	1 926 576,80	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>99 571,68</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>1 827 005,12</td></tr> </table>	— dont	99 571,68	— dont	1 827 005,12	<p>pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,</p>				
— dont	99 571,68										
— dont	1 827 005,12										
soit en moyenne environ											
4 846,17 par C.R.F. agrégé.											

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	54 879,49	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>295,34</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>54 584,15</td></tr> </table>	— dont	295,34	— dont	54 584,15	<p>pour le siège correspondant aux amortissements pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</p>		
— dont	295,34								
— dont	54 584,15								
soit en moyenne environ									
Total des produits :	1 938 840,07	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>144,79</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>160 883,87</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>1 837 774,48</td></tr> </table>	— dont	144,79	— dont	160 883,87	— dont	1 837 774,48	<p>par C.R.F. agrégé. pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,</p>
— dont	144,79								
— dont	160 883,87								
— dont	1 837 774,48								
soit en moyenne environ									
4 874,73 par C.R.F. agrégé.									
Total des charges :	1 687 210,45	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td>— dont</td><td>151 777,04</td></tr> <tr><td>— dont</td><td>1 595 251,69</td></tr> </table>	— dont	151 777,04	— dont	1 595 251,69	<p>pour le siège départemental pour les C.R.F. agrégés,</p>		
— dont	151 777,04								
— dont	1 595 251,69								
soit en moyenne environ									
4 231,44 par C.R.F. agrégés									
Résultat net moyen :			643,30 par C.R.F. agrégé.						

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	1,8	1,8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	340	300
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	89%	76%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	364	366
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	4	14
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	384	395
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	5
Participants aux séances de formation (estimation)	55	49

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	7 539	-10 118
Terrains					Résultat du siege de l'association	9 107	17 657
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	7 231	7 231		29	Total	16 646	7 539
Autres immobilisations corporelles	4 206	3 962	245	586	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	38 097	1 620
Prêts OCCE	550		550		Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	110		110	108	Provisions pour charges	12 067	11 057
Total	12 097	11 193	904	723	Total	50 164	12 677
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 484		1 484	1 585	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	3 911		3 911	3 184	Fournisseurs	6 135	6 457
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	13 037	11 477
Autres créances	2 130		2 130	2 130	Comptes courants OCCE	20 359	20 075
Trésorerie	99 572		99 572	50 306	Autres dettes	872	
Charges constatées d'avance	2 727		2 727	296	Produits constatés d'avance	3 515	
Total	109 823		109 823	57 501	Total	43 918	38 009
TOTAL	121 921	11 193	110 727	58 224	TOTAL	110 727	58 224

OCCE DE L'YONNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	59 834	59 972
Ventes de produits	1 136	1 141
Prestations de service et animations	12 471	14 686
Subventions d'exploitation	55 261	83 217
Dons et Mécénat		0
Contributions financières	2 390	3 402
Autres produits	0	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	1 620	364
Total	132 712	162 782
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 991	1 543
Variation des stocks de fournitures à céder	-37	-305
Autres achats et charges externes	21 319	23 394
Aides financières	21 300	73 511
Impôts et taxes	7 105	5 371
Salaires	19 873	20 422
Charges sociales	6 169	6 494
Cotisations reversées	34 268	34 097
Autres charges	185	214
Dotations aux amortissements	295	523
Dotations aux dépréciations et provisions	1 010	1 137
Report en fonds dédiés	38 097	1 620
Total	151 577	168 020
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-18 864	-5 237
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	28 157	22 894
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	28 157	22 894
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	28 157	22 894
RESULTAT COURANT (I + II)	9 292	17 657
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	15	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	126	
Sur opération en capital	75	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-185	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 107	17 657
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	2 970	3 933
Total	2 970	3 933
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	2 970	3 933
Total	2 970	3 933

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 9 106,83 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	7 231,45			7 231,45
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 565,10		300,00	3 265,10
Mobilier de bureau	941,36			941,36
Immobilisations en cours				
Total	11 737,91		300,00	11 437,91

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Mise au rebut d'un destructeur de documents.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	7 202,46	29,00		7 231,46
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 077,99	221,13	225,17	3 073,95
Mobilier de bureau	20%	842,78	45,21		887,99
Total		11 123,23	295,34	225,17	11 193,40

2. Immobilisations financières

- Parts sociales Crédit Agricole	109,50
- Avances de fonds aux coopératives	550,00
	659,50

3. Stocks

- Fournitures administratives	209,48
- Fournitures à céder aux coopératives	1 274,77
	1 484,25

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et fovers coopératifs affiliés	895,17		895,17
Usagers autres	3 015,64		3 015,64
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 910,81		3 910,81

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

- Néant

6. Autres créances

- Participation honoraires par Fédération OCCE 2 130,00
2 130,00

7. Trésorerie

- C/C Crédit Agricole 35 611,45
- C/ Crédit Coopératif « Trousse à Projets » 7,44
- Livret A Crédit Agricole 45 756,14
- Intérêts courus à recevoir 18 101,69
- Caisse 94,96
99 571,68

8. Charges constatées d'avance

- Subventions 2020/2021 reversées aux coopératives 2 515,00
- Casa Lease 102,40
- Timbres 55,61
- Romarin de l'Yonne 6,67
- CNEA 47,00
2 726,68

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

- Fonds propres au 31/08/19 - 10 118,15
- Résultat de l'exercice 2018/2019 17 656,83
- Fonds propres au 31/08/20 7 538,68

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subventions 19/20 Classes d'eau		36 960,00		36 960,00
Subvention DRAC pour THEA	1 050,00	1 000,00	1 050,00	1 000,00
Matériels scientifiques	569,75	136,94	569,75	136,94
Total	1 619,75	38 096,94	1 619,75	38 096,94

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	11 057,05	1 009,54		12 066,59
Provisions pour charges	11 057,05	1 009,54		12 066,59
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	11 057,05	1 009,54		12 066,59

Dotations / reprises d'exploitation	1 009,54
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	1 009,54

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

- Néant

5. Fournisseurs

- Orange	49,75
- Fournisseurs, factures non parvenues	6 084,94
	6 134,69

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés	1 400,45
- Charges sociales sur congés payés	440,30
- Urssaf	658,00
- Retraite complémentaire	379,60
- Prévoyance	91,96
- Mutuelle	64,44
- Uniformation	286,77
- Etat-Charges à payer	9 715,43
	13 036,95

7. Comptes courants OCCE (crédoiteurs)

- Fédération Nationale OCCE	20 359,42
	20 359,42

8. Autres dettes

- Coop RPI Grandchamp	550,00
- Fonds des coopératives fermées	322,33
	872,33

9. Produits constatés d'avance

- Subvention FDVA 2020/2021 pour le Siège	1 000,00
- Subventions 2020/2021 à reverser aux coopératives	2 515,00
	3 515,00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	29 042 dont 1 personne morale cotisant pour 10,00 €	29 394 dont 1 personne morale cotisant pour 10,00 €
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,93 €	0,93 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	59 834,46	59 971,72
Cotisations versées à la Fédération	32 817,46	32 627,34
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	32 817,46	32 627,34

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères pour coopératives	14 300,00	4 320,00
Subventions communes pour coopératives	665,00	7 965,00
Subventions conseil général pour coopératives		2 542,80
Subventions conseil régional pour coopératives		871,71
Subventions pour siège	2 335,73	4 300,00
Subventions agence de l'eau pour coopératives	36 960,00	60 946,00
Autres subventions pour coopératives	1 000,00	2 271,00
Total	55 260,73	83 216,51
Dont versées aux coopératives	15 965,00	73 510,51

3. Contributions financières

- Contributions financières de la Fédération Nationale OCCE	<u>2 389,92</u>
	2 389,92

4. Produits exceptionnels

- Produits sur exercices antérieurs	<u>15,00</u>
	15,00

5. Charges exceptionnelles

- Charges sur exercices antérieurs	125,62
- Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	<u>74,83</u>
	200,45

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 1 228,80 €. Echéance du contrat : 04/2023)	<u>3 174,40</u>
	3 174,40

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Secrétaire administrative mise à disposition centre de loisirs de Pontigny par convention et avenant annuel durant congés scolaires sauf Noël.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 108 heures de travail valorisées à 2 970,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Agricole :**

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de trois comptes :

- Un compte « pivot » n° 52138283828 mutualisant les avoirs des coopératives et foyers coopératifs pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, son solde est de 403 996,94 € au 31/08/2020.
- Deux comptes « Dépôts à terme » n° 52136776592 et n° 52138288536 alimentés par le compte centralisateur. Les Dépôts à terme dégagent des produits financiers qui sont soit versés annuellement, soit à l'échéance des contrats : 1 467 953,23 € (intérêts courus inclus) sont placés au 31/08/2020.

Ces trois comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	384	393
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	N/D (environ 1 850 000 €)	1 658 360,29 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	27 948,74	22 796,63
Montant des impôts dus par l'AD	6 689,91	4 988,04
Montant des intérêts acquis nets après impôts	21 258,83	17 808,59
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%